

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES LE
MERCREDI 9 FÉVRIER 2005
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Normand Laliberté	Thetford Mines
M.	Jacques Lussier	Ste-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Lessard	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Jean-Marie Roy	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, M. Marcel Roy.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. PRIÈRE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la prière est lue par le préfet de la M.R.C. de L'Amiante, M. Marcel Roy, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2005-02-4380

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents ;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 janvier 2005 ;
 - 2.3 Dépenses ;
 - 2.4 État budgétaire au 31 janvier 2005 ;
 - 2.5 Certificats de conformité ;
 - 2.6 Période de questions ;
 - 2.7 Correspondance ;
 - 2.8 Demande de subvention ;
 - 2.9 Demande de rencontre ;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
 - 3.1 Élaboration d'une politique culturelle pour la MRC de L'Amiante;
 - 3.2 Prix du patrimoine – Informations;
4. Avis de motion – Modification du règlement de contrôle intérimaire portant sur l'abattage d'arbres ;
5. Modification du schéma d'aménagement – Demande du ministre Mulcair – Ministère de l'Environnement;
 - 5.1 Adoption du projet de règlement de modification du schéma d'aménagement – Règlement numéro 84 ;
 - 5.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leurs avis ;
 - 5.3 Assemblée publique de consultation ;
 - 5.4 Commission ;
 - 5.5 Avis de motion ;
 - 5.6 Demande d'avis du ministre des Affaires municipales ;
6. Modification du schéma d'aménagement – Entrée en vigueur du règlement 81 – Adoption du document qui indique la nature des modifications que la municipalité devra apporter ;
7. Modifications au schéma d'aménagement – Demandes des municipalités ;
8. Adoption du bilan des activités 2004 ;
9. Adoption du plan de travail 2005 ;
10. Autorisation de dépense pour l'achat d'un déchiqueteur ;
11. Demandes à portée collective – Rencontre des membres de la CPTAQ ;
12. Comité de diversification ;
13. Nouveau directeur du poste de la Sûreté du Québec ;
14. GROSBEK ;
15. Société de développement économique de la Région de Thetford ;
16. Varia ;
 - 16.1 Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches;
 - 16.2 Plan triennal de la Commission scolaire de L'Amiante ;

- 16.3 Projet de cartographie hydroglologique du bassin versant de la rivière Chaudière;
- 16.4 Nomination au conseil d'administration de la Société de développement économique de Thetford;
- 16.5 Entente intermunicipale relative à l'émission des permis;
- 16.6 Québec-Central ;
- 16.7 Concertation;
- 16.8 Tourisme;
- 17. Prochaine réunion du conseil des maires ;
- 18. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2005-01-4381

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2005

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2005.

Adopté

2.3 Dépenses

CM-2005-02-4382

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

04-janv-05 Janvier 2005, 2735-5445 Québec inc.	4311	1031,23
04-janv-05 Décembre 04, Faucher Hélène	4312	198,56
04-janv-05 2004-Déc, Bell Mobilité	4313	87,34
04-janv-05 2004- Déc, Bell Canada	4314	74,71
05-janv-05 Janvier 2005, Great West assurances	PD Jan 05	1441,45
05-janv-05 Conciliation du mois de décembre 2004	Fin de mois	0,00
05-janv-05 Déc.04, S.C.F.P. Local 3647	4316	207,00
05-janv-05 Dec 04, Caisse populaire de Black Lak	4317	8165,81
05-janv-05 semaine no 2005-01	Salaire	3542,94
05-janv-05 semaine no 2005-01	Salaire	585,68
10-janv-05 2004 dec, Hydro-Québec	24/01/05	1256,33
07-janv-05 ADGMRCQ	4318	392,24
07-janv-05 Agence de la Chaudière	4319	2851,99
07-janv-05 Cyber 3D	4320	2250,20
07-janv-05 Dutech	4321	48,89
07-janv-05 Ent. Electricien Fernand Mercier	4322	183,41
07-janv-05 Evimbec Ltee	4323	2655,60
07-janv-05 Féd. québécoise des municipalités	4324	12262,95
07-janv-05 Fournitures et ameubl. du Québec	4325	166,30
07-janv-05 Fréchette LGL	4326	3160,33

07-janv-05 Gesconel	4327	119,72
07-janv-05 Groupe Morin Roy	4328	1610,35
07-janv-05 Jean-Charles Poulin	4329	411,79
07-janv-05 La Tribune	4330	189,61
07-janv-05 Librairie A L'Ecuyer Inc.	4331	631,49
07-janv-05 MAI Canada Ltee	4332	2539,75
07-janv-05 Mégaburo Lessard Inc.	4333	916,87
07-janv-05 Ouellette Larouche Gagné	4334	3289,09
07-janv-05 Publication du Québec	4335	47,03
07-janv-05 Publications CCH Itée	4336	549,98
07-janv-05 Wilson et Lafleur Ltee	4337	154,08
10-janv-05 Visa Desjardins Inc.	4338	442,36
10-janv-05 2005-02	Salaire	4641,42
10-janv-05 2005-02	Salaire	600,86
11-janv-05 90910476, Bell Canada	4339	423,57
12-janv-05 Janvier 05, Bell Canada	4340	20,76
13-janv-05 Asser, Fonds des Registres	4341	53,00
14-janv-05 Petite caisse	4342	130,56
17-janv-05 Année 2005, Ministre des Finances	4343	306,55
17-janv-05 semaine no 2005-03	Salaire	5997,68
17-janv-05 semaine no 2005-03	Salaire	604,70
17-janv-05 01/01/2005, Bell Mobilité	4344	84,50
17-janv-05 Dep 05/03, Gallant Bryan M.	4345	78,74
17-janv-05 Dep 03/05, Rouleau François M.	4346	143,80
17-janv-05 759418, Publication du Québec	4347	6,90
21-janv-05 Janvier 05, Bell Canada	01/01/05	355,80
24-janv-05 Dep ¾, Gallant Bryan M.	4348	85,30
24-janv-05 dep 03/05, Rouleau François M.	4349	15,30
24-janv-05 CSP10/14, Hamel Ghislain	4350	159,00
24-janv-05 semaine no 2005-04	Salaire	4148,41
24-janv-05 semaine no 2005-04	Salaire	604,70
24-janv-05 dep05/03, Thibodeau Jacques	4351	43,86
26-janv-05 Foire des Vil, Société de développement	4352	1500,00
27 janv-05 Service de lavage	4353	363,81
27-janv-05 Février 2005, 2735-5445 Québec inc.	4354	1031,23
27-janv-05 20/01/05, Bell Canada	4355	74,71

72940,24

Adopté

CM-2005-02-4383

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

Agence de la Chaudière	339,70
COGESAF	50,00
Cyber 3D	283,57
Dutech	6517,32
ESRI Canada	3272,46
Gesconel	686,89
Jean-Charles Poulin	275,84
Mégaburo Lessard Inc.	230,05
Tourisme Amiante	60 000,00
Prologic Enr.	3735,00
	<u>65 772,43</u>

Adopté

2.4 État budgétaire au 31 janvier 2005

L'état budgétaire au 31 janvier 2005 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

CM-2005-02-4384

2.5.1 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur portant le numéro 190

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 190, modifiant le plan d'urbanisme numéro 96 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4385

2.5.2 Règlement de concordance du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur portant le numéro 191

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 191, modifiant le règlement de zonage numéro 98 de la Municipalité Saint-Jacques-le-Majeur, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4386

2.5.3 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la municipalité Saint-Jacques-le-Majeur portant le numéro 192

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 192, modifiant le règlement de lotissement numéro 97 de la Municipalité Saint-Jacques-le-Majeur, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4387

2.5.4 Règlement de concordance du règlement de construction de la municipalité Saint-Jacques-le-Majeur portant le numéro 193

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 193, modifiant le règlement de construction numéro 100 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4388

2.5.5 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la municipalité Saint-Jacques-le-Majeur portant le numéro 194

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 194, modifiant le règlement des permis et certificats numéro 99 de la Municipalité Saint-Jacques-le-Majeur, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4389

2.5.6 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds portant le numéro 240

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 240, modifiant le plan d'urbanisme numéro 173 de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4390

2.5.7 Règlement de concordance du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds portant le numéro 241

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 241, modifiant le règlement de zonage numéro 175 de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4391

2.5.8 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds portant le numéro 242

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 242, modifiant le règlement de lotissement numéro 174 de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4392

2.5.9 Règlement de concordance du règlement de construction de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds portant le numéro 243

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 243, modifiant le règlement de construction numéro 177 de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4393

2.5.10 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds portant le numéro 244

Il est proposé par M. Yvon Jolicoeur et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 244, modifiant le règlement des permis et certificats numéro 176 de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4394

2.5.11 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf portant le numéro 142

Il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 142, modifiant le plan d'urbanisme numéro 105 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4395

2.5.12 Règlement de concordance du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf portant le numéro 143

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 143, modifiant le règlement de zonage numéro 107 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4396

2.5.13 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf portant le numéro 144

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 144, modifiant le règlement de lotissement numéro 106 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4397

2.5.14 Règlement de concordance du règlement de construction de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf portant le numéro 145

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 145, modifiant le règlement de construction numéro 109 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4398

2.5.15 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf portant le numéro 146

Il est proposé par M. Paul Lessard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 146, modifiant le règlement des permis et certificats numéro 108 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4399

2.5.16 Règlement de concordance du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Julien portant le numéro 283

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 283, modifiant le plan d'urbanisme numéro 215 de la Municipalité de Saint-Julien, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4400

2.5.17 Règlement de concordance du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Julien portant le numéro 284

Il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 284, modifiant le règlement de zonage numéro 243 de la Municipalité de Saint-Julien, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4401

2.5.18 Règlement de concordance du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Julien portant le numéro 285

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 285, modifiant le règlement de lotissement numéro 242 de la Municipalité de Saint-Julien, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4402

2.5.19 Règlement de concordance du règlement de construction de la municipalité de Saint-Julien portant le numéro 286

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement

numéro 286, modifiant le règlement de construction numéro 244 de la Municipalité de Saint-Julien, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4403

2.5.20 Règlement de concordance du règlement des permis et certificats de la municipalité de Saint-Julien portant le numéro 287

Il est proposé par M. Jean-Marie Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 287, modifiant le règlement des permis et certificats numéro 245 de la Municipalité de Saint-Julien, pour en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Amiante.

Adopté

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Correspondance

2.7.1 Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines - Congrès

Cette correspondance nous informe que le congrès de la Fédération québécoise des Sociétés de généalogie se tiendra du 26 au 28 mai 2006.

2.7.2 Patrouille nautique au lac St-François

La MRC a reçu copie de la lettre expédiée à M. Michel Belzil, président de la FQM, afin de le sensibiliser à la problématique des constables spéciaux qui voient à la réglementation de la vitesse sur le lac St-François.

2.8 Demande de subvention

Aucune demande de subvention n'a été acheminée à la MRC de L'Amiante.

2.9 Demande de rencontre

2.9.1 SDE de la région de Thetford

Le Conseil des maires rencontrera les représentants de la Société d'aide au développement de la région de Thetford qui ont participé à la «Foire des villages» afin de connaître les résultats de cette activité.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1 Élaboration d'une politique culturelle pour la MRC de L'Amiante

Les représentants du ministère de la Culture rencontreront les maires pour faire la présentation des démarches et des tenants et aboutissants reliés à l'élaboration d'une politique culturelle pour la MRC de L'Amiante.

3.2 Prix du patrimoine

Le directeur général informe les maires des derniers développements dans le dossier du Prix du patrimoine, fait un bref retour sur la conférence de presse qui a eu lieu le 9 février à 9 h 30, et rappelle aux élus que la date limite pour faire une présentation est le 1^{er} avril 2005.

4. AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PORTANT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

M. Jean Binette donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement sera étudié en vue de modifier le règlement de contrôle intérimaire portant sur l'abattage d'arbres pour le déboisement relatif à des travaux effectués par une autorité publique ou son mandataire pour des fins publiques.

5. MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – DEMANDE DU MINISTRE MULCAIR DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CM-2005-02-4404

5.1 Adoption du projet de règlement de modification du schéma d'aménagement – Règlement numéro 84

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 84 du schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Il est de plus résolu d'adopter le document suivant qui indique la nature des modifications que la Ville de Disraeli devra adopter advenant la modification du schéma :

Document qui indique la nature des modifications que la Ville de Disraeli devra apporter à sa réglementation d'urbanisme

Après l'entrée en vigueur du règlement 84, la Ville de Disraeli devra modifier son règlement de zonage, plus spécifiquement le chapitre 9 - *Plaines inondables*, afin d'y introduire les nouvelles dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé relatives à la plaine inondable approximative de la rivière Saint-François.

La Ville de Disraeli devra également modifier le plan de zonage numéro 31015-456 afin d'identifier la nouvelle plaine inondable approximative de la rivière Saint-François ainsi que les sites d'observations contenus dans le rapport technique numéro PDCC 12-005 préparé par le Centre d'expertise hydrique du Québec.

La Ville de Disraeli devra également modifier son règlement relatif à l'émission des permis et certificats, afin d'y introduire les nouveaux renseignements requis pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat, et ce, pour toute construction, ouvrage et travaux qui seront situés dans la plaine inondable approximative de la rivière Saint-François.

Adopté

CM-2005-02-4405

5.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leurs avis (article 52 de la LAU)

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi

sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

CM-2005-02-4406

5.3 Assemblée publique de consultation (article 53 de la LAU)

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement que les assemblées publiques de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement, soient tenues :

Lundi 28 février 2005, à compter de 19 heures, à la salle du Conseil de la Ville de Disraeli, 550 avenue Jacques-Cartier, Ville de Disraeli.

Mardi 1^{er} mars 2005, à compter de 19 heures, à la Salle du Conseil des maires de la MRC de L'Amiante, 3830 boulevard Frontenac, Thetford Mines.

Adopté

CM-2005-02-4407

5.4 Commission (article 53.1 de la LAU)

Il est proposé par M. Roger Fortier et résolu unanimement de nommer :

M. Marcel Roy, préfet
M. Jean Binette
M. Ghislain Hamel
M. Jacques Lussier

au sein de la commission qui entendront et expliqueront aux contribuables la modification du schéma d'aménagement.

Cette commission est formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

5.5 Avis de motion

M. Jacques Laprise donne avis de motion qu'à une séance subséquente, un règlement sera adopté en vue de modifier :

- des dispositions relatives à la redéfinition des limites territoriales des zones d'aménagement prioritaire et de réserve ;

- des dispositions relatives à la plaine inondable de la rivière Saint-François dans la ville de Disraeli.

CM-2005-02-4408

5.6 Demande d'avis du ministre des Affaires municipales

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole son avis concernant le projet de règlement numéro 84 en vue de modifier :

- des dispositions relatives à la redéfinition des limites territoriales des zones d'aménagement prioritaire et de réserve ;
- des dispositions relatives à la plaine inondable de la rivière Saint-François dans la ville de Disraeli.

Adopté

CM-2005-02-4409

6. MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 81 – ADOPTION DU DOCUMENT QUI INDIQUE LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE LA MUNICIPALITE DE BEULAC-GARTHBY DEVRA APPORTER A LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE L'ANCIENNE MUNICIPALITE DU CANTON DE GARTHBY

Attendu l'entrée en vigueur du règlement 81 ;

Attendu que la Municipalité de Beaulac-Garthby doit modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de l'ancienne municipalité du Canton de Garthby.

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement d'adopter ce qui suit :

Document qui indique la nature des modifications que la Municipalité de Beaulac-Garthby devra apporter à la réglementation d'urbanisme de l'ancienne municipalité du Canton de Garthby.

1 Modification du plan d'urbanisme

- 1.1 La Municipalité de Beaulac-Garthby devra identifier, à la section II du plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité du Canton de Garthby, une affectation du périmètre d'urbanisation et définir les orientations d'aménagement dévolues à un secteur d'aménagement prioritaire.
- 1.2 La carte du Plan d'urbanisme de l'ancienne municipalité du Canton de Garthby devra être modifiée afin d'y inclure la nouvelle partie du périmètre d'urbanisation telle

qu'illustrée à l'annexe A du projet de règlement numéro 81.

2 Modification du règlement de zonage

2.1 Le plan de zonage de l'ancienne municipalité du Canton de Garthby devra être modifié afin d'identifier une zone d'aménagement prioritaire telle qu'illustrée à l'annexe A du projet de règlement numéro 81.

2.2 Le règlement de zonage de l'ancienne municipalité du Canton de Garthby devra être modifié, afin de prévoir les usages autorisés dans la nouvelle zone d'aménagement prioritaire, conformément à la grille des usages autorisés dans les périmètres d'urbanisation (article 4.3.3.4 du schéma d'aménagement révisé, règlement numéro 75 de la MRC de L'Amiante).

Adopté

CM-2005-02-4410 7. MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – DEMANDES DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement que les municipalités qui le désirent pourront nous faire parvenir leurs résolutions de demandes officielles de modifications du schéma d'aménagement d'ici le 15 mai 2005.

Adopté

CM-2005-02-4411 8. ADOPTION DU BILAN DES ACTIVITÉS 2004

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter le bilan des activités 2004 de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4412 9. ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2005

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le plan de travail 2005 de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-02-4413

10. AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN DÉCHIQUETEUR

Il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement d'autoriser une dépense n'excédant par 1000,00 \$ pour l'achat d'un déchiqueteur.

Adopté

11. DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE – RENCONTRE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Les membres du comité administratif ont rencontré Messieurs Roger Lefebvre, président de la CPTAQ, Messieurs Gary Copland et Guy Lebeau, vice-présidents de la CPTAQ ainsi que Messieurs Benoît Demers et Jean-Luc Hénault, analystes à la CPTAQ.

Cette rencontre a eu pour objectif d'expliquer les tenants et aboutissants de l'application de l'article 59 pour la MRC de L'Amiante.

Les représentants de la Commission de protection du territoire agricole seront invités à faire cette présentation aux membres du Conseil des maires.

12. COMITÉ DE DIVERSIFICATION

M. Laliberté présente le résumé des actions qui seront poursuivies en 2005 par le Comité de diversification.

13. NOUVEAU DIRECTEUR DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Daniel Desmarais est présent et informe les maires de ses orientations pour les prochaines années à titre de nouveau directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de L'Amiante.

14. GROSBEC

Madame Hélène Faucher informe les membres du conseil des maires des dernières rencontres du comité Grosbec.

15. SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE THETFORD (CLD)

Monsieur Yvon Jolicoeur informe les membres du conseil des maires des dernières rencontres de la Société de développement économique de la région de Thetford.

16. VARIA

16.1 Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches

M. Jacques Lussier distribue le dernier procès-verbal du conseil d'administration de la Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches.

16.2 Plan triennal de la Commission scolaire de L'Amiante

Le document concernant le plan triennal de la Commission scolaire de L'Amiante est déposé auprès des maires de la MRC.

CM-2005-02-4414

16.3 Projet de cartographie hydrogéologique du bassin versant de la rivière Chaudière

ATTENDU que la Rivière Chaudière (réf. COBARIC), dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, est l'une des 33 premières rivières importantes identifiées au Québec qui a un comité de travail depuis quelques années déjà et qui a déjà réalisé quelques travaux en ce sens;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé en novembre 2002 sa Politique nationale de l'eau;

ATTENDU qu'un des engagements de cette politique est d'entreprendre la cartographie hydrogéologique des grands aquifères du Québec;

ATTENDU que l'eau souterraine est une ressource importante sur le territoire de nos MRC;

ATTENDU que l'eau souterraine constitue la principale source d'approvisionnement en eau potable dans le bassin versant de la rivière Chaudière puisqu'elle alimente 117 000 personnes, soit environ 65 % de la population;

ATTENDU que la méconnaissance de la ressource prive nos MRC d'un potentiel économique certain;

ATTENDU que la ressource en eau souterraine est utilisée pour usages multiples à l'intérieur du bassin versant de la rivière Chaudière (agricole, industriel, résidentiel, etc.);

ATTENDU que le potentiel de contamination de la ressource est élevé, notamment par l'agriculture intensive;

ATTENDU que nous manquons de connaissances pour pratiquer une gestion qui tient compte des activités susceptibles de générer des contraintes ou des menaces quant à la qualité et à la quantité des eaux souterraines.

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement que soit demandé au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Thomas J. Mulcair, d'utiliser tous les moyens pour réaliser, dans les plus brefs délais, le projet de cartographie hydrogéologique du bassin versant de la rivière Chaudière, de la rivière Boyer et de la rivière Etchemins.

Adopté

CM-2005-02-4415

16.4 Nomination au conseil d'administration de la Société de développement économique

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement de nommer M. Denis Langlois, M. Martin Vallée et M. Rivard Beaudoin au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE).

Adopté

16.5 Entente intermunicipale relative à l'émission des permis

Un sondage sera effectué auprès de municipalités afin de connaître leur intérêt à conclure une entente intermunicipale portant sur l'émission des permis et certificats par la MRC.

16.6 Québec-Cental

M. Vézina nous souligne ses craintes par rapport au Québec-Central. Monsieur Laliberté explique le dossier aux membres du Conseil des maires.

Le communiqué de presse de la CRÉ Chaudière-Appalaches sera expédié aux municipalités de la MRC.

16.7 Concertation

M. Laliberté apporte un bref commentaire relatif à la concertation au sein de la MRC.

16.8 Tourisme

M. Jean-Marie Roy informe les maires des prochaines activités concernant le tourisme qui auront lieu en mars.

17. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi 9 mars 2005.

CM-2005-02-4416

18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

MARCEL ROY
PRÉFET

SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses pour les résolutions numéros CM-2005-02-4382, CM-2005-02-4383 et CM-2005-02-4413.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général